



Le petit courrier de Laimont et Fontenoy

Chantier de rénovation du village:

Le planning actuel prévoit la fin de la première tranche des travaux (autour de la mairie) en juillet.

La deuxième tranche (autour de l'église) débutera en septembre.

Ces travaux occasionnent la fermeture à la circulation de la rue du château et de la rue Haute qui restent accessibles uniquement aux riverains. La déviation se fait par la rue Joseph Colas et la rue de la Fontaine légère.



La place devant la mairie en grands travaux...



Emplacement Brocante : Les travaux devant la salle communale ne seront peut-être pas terminés. Dans ce cas, la brocante se tiendrait dans la première partie de la rue haute et sur la place de l'ancienne boulangerie. Il sera alors créé un parking depuis le RD75a jusqu'à la place des Tilleuls.

L'arrêt des cars de ramassage scolaire (collège et lycée) a été déplacé. A terme celui-ci devrait se situer sur la place des Tilleuls au centre du village. L'arrêt pour les primaires sera devant la salle communale. Le centre du village sera limité à 30 km/h.



Le chemin de Baicon et le chemin des vignes ont été rechargés. Rouler à moins de 30 km/h sur ce type de revêtement permet de le maintenir en état. Merci d'en tenir compte !

Un lot de 10 stères de bois de chauffage stocké derrière la grange communale est proposé à la vente.
(à prendre sur place)

Faire offre écrite à
Monsieur le Maire
Président de l'AFR, mairie de Laimont.

Assainissement non collectif :

Plusieurs habitations dans le village ne bénéficient pas du réseau d'assainissement collectif. C'est le cas principalement des habitants de Fontenoy et de la rue de la Fontaine légère...

La législation impose aux particuliers n'étant pas raccordés au système d'assainissement collectif, de faire réaliser le diagnostic obligatoire de leur installation. La Copary a mandaté pour cela la société G2C environnement, laquelle prendra contact avec les habitants concernés pour définir d'un rendez-vous. Les inspections devraient s'échelonner entre les mois de juin et septembre.

Ces mesures ont pour but de protéger l'environnement par une mise aux normes des systèmes individuels d'assainissement.

Il apparaît d'après les premiers résultats effectués dans les villages aux alentours, que 99% de l'existant serait obsolète. Les travaux de rénovation des installations seront bien entendu du ressort des propriétaires. Ce vaste chantier pourrait peut-être bénéficier de subventions pour les propriétaires et la Copary étudie la possibilité de mutualiser l'entretien et le suivi des installations sur le territoire. Il est rappelé aussi que la loi imposant ces mesures précise que la conformité des installations d'assainissement sera demandée lors de la vente du bien immobilier.

La municipalité suit ces débats avec intérêt en raison du nombre d'habitants concernés.



La réhabilitation de l'atelier communal est prévue au budget 2012. La municipalité a décidé d'en confier la maîtrise d'œuvre à la société A-CONCEPT.

Une tondeuse Etesia, identique à celle détruite lors de l'incendie, a été achetée d'occasion. La saison de tonte peut démarrer dans les meilleures conditions.

Élections présidentielles : 1er tour le 22 avril 2012

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

Un tour de garde est prévu selon le planning suivant

1er tour :

8 h 00 à 10 h 30	Philippe VAUTRIN	Yves PHILIPPOT	Michel JEANNIN
10 h 30 à 13 h 00	BOUSSELIN Eric	SEDMAK Patrice	OSMONT Valérie
13 h 00 à 15 h 30	LOUVET Thierry	PARISSE Pierre	GALLAND Thierry
15 h 30 à 18 h 00	LAURENT Didier	JOLLY Fabrice	PHILIPPOT Eliane

2eme tour :

8 h 00 à 10 h 30	Philippe VAUTRIN	Yves PHILIPPOT	Michel JEANNIN
10 h 30 à 13 h 00	BOUSSELIN Eric	SEDMAK Patrice	JOLLY Fabrice
13 h 00 à 15 h 30	LOUVET Thierry	PARISSE Pierre	GALLAND Thierry
15 h 30 à 18 h 00	LAURENT Didier	OSMONT Valérie	PHILIPPOT Eliane

Calendrier de ramassage
des ordures ménagères :

Mardi 24 avril
Lundi 7 et mardi 22
mai.

Pensez à sortir vos
poubelles la veille du
ramassage.

RAPPEL: Les feux de jardin sont interdits à moins de 200 m des habitations. Un procès verbal a été dressé par la gendarmerie récemment à un habitant pour avoir brûlé des déchets végétaux, les fumées ayant indisposé une partie du village.